

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC soutient cet avis et l'a voté puisqu'il fait un certain nombre de propositions dans le but d'approfondir le lien entre l'engagement citoyen et l'engagement au développement durable, tout en œuvrant à la généralisation de l'éducation à ce développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Le renforcement de l'enseignement au développement durable et à ses enjeux, l'intégration du développement durable dans les stratégies des universités et des grandes écoles... sont nécessaires.

L'environnement ne doit pas être seulement destiné à quelques spécialistes ; chaque élève doit, en effet, être partie prenante face à ces questions. Les objectifs de développement durable de l'ONU doivent être enseignés notamment dans le supérieur pour une meilleure implication, puis dans la vie citoyenne et dans le monde du travail en général. La transition écologique est un élément majeur du XXIème siècle. C'est pourquoi, la CFE-CGC propose, par exemple, que les cours comme les sorties scolaires intègrent les questions liées à l'éducation environnementale et aux objectifs de développement durable.

Le groupe CFE-CGC soutient également toutes les préconisations qui visent à développer et encourager la prise de conscience des conditions d'un développement durable dans les entreprises. En effet, la CFE-CGC recommande la mise en place d'une commission RSE-Développement durable au sein des CSE afin que les salariés puissent faire remonter leurs préoccupations et leurs visions du terrain à la direction. En outre, la CFE-CGC est en faveur d'une plus grande transparence des entreprises et propose que le CSE soit le garant de cette transparence, en particulier lors de l'élaboration des plans de vigilance dans les entreprises.

L'engagement est également une question de reconnaissance. Les entreprises doivent être incitées à mettre en place des plans de formation aux objectifs de développement durable destinés à leurs salariés. Elles donneront ainsi une impulsion

: chefs d'entreprise et salariés doivent porter ensemble ces initiatives en matière environnementale. C'est un travail collectif à encourager, dans une démarche de démocratie participative.

Le groupe CFE-CGC souhaite faire un focus sur la préconisation 17, qui recommande la transposition de la directive européenne 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union ; cette directive européenne ouvre la possibilité d'une réflexion sur les améliorations à apporter au dispositif français. La CFE-CGC, co-rapporteuse d'un avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), demande le renforcement de la protection des lanceurs d'alerte. Il est temps de reconnaître le courage des individus qui dénoncent des agissements contraires à l'intérêt général, et qui font trop souvent ensuite l'objet de représailles, y compris en étant traînés devant les tribunaux.

La CFE-CGC attend du Gouvernement français qu'il saisisse l'occasion de la transposition de cette directive européenne pour renforcer et rendre enfin effective la protection des lanceurs d'alerte, au-delà des exigences minimales prévues par le texte.

L'enjeu est élevé : protéger les droits fondamentaux et garantir aux citoyens et aux salariés les droits et les moyens de s'informer et d'agir pour prévenir les infractions et menaces graves à l'intérêt général.

La CFE-CGC recommande même au Gouvernement français de promouvoir l'établissement d'un réseau européen des autorités en charge de la protection des lanceurs d'alerte.